

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, RAFFALLI Muriel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, PACO dos SANTOS Sandrine.

Absents (6) : SOULLARD Sylvie, CERANI Rachel, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (0) :

Objet – Autorisation donnée au Maire de signer la convention d'objectifs et de soutien aux activités de l'association "Scola in Festa" pour 2023-2024

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 16	Séance du 12 Avril 2023	Convocation le 07 Avril 2023
---------------------------------	------------------------	--	-------------------------	------------------------------

Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00

(Marguerite Hourtolou sort de la salle et ne prend pas part au vote)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de nombreuses réunions de travail avec la Collectivité de Corse, la Communauté des Communes et l'Association "Scola in Festa" ont conduit au renouvellement pour deux (2) ans de la convention d'objectifs et de soutien aux activités de ladite association, dont le budget prévisionnel est estimé à :

Activités Scola in Festa	2023	2024	TOTAL
Budget prévisionnel	300 867 €	303 442 €	604 309 €

Il rappelle que la présente convention a ainsi pour objet de définir les modalités de ce soutien aux activités de l'association « Scola in Festa » pour une durée de 2 ans (2023-2024) sur la base d'un projet artistique validé par les partenaires, et précise que le financement prévisionnel est arrêté comme suit :

Partenaires	2023	2024	TOTAL
Collectivité de Corse	159 000 €	161 000 €	320 000 €
Communauté des Communes	5 000 €	5 000 €	10 000 €
Commune de Penta di Casinca	20 000 €	20 000 €	40 000 €
Ass. "Scola in Festa"	112 867 €	112 442 €	225 309 €
Autres subventions	4 000 €	5 000 €	9 000 €
TOTAL	300 867 €	303 442 €	604 309 €

Qui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de soutien aux activités de l'Association "Scola in Festa" 2023 - 2024 conformément au budget prévisionnel sus-arrêté et demande l'inscription budgétaire des crédits nécessaires aux prochains budgets.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus et signé le registre des délibérations, les membres présents

Folelli le 12 avril 2023

Le Maire
Yannick CASTELLI

